

**COMPTE RENDU DU BUREAU DÉLIBÉRATIF**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**SEANCE DU 26 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 20 Avril 2022  
Date d'affichage : 27 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six Avril à dix-huit heures, le Bureau délibératif, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

**Présents** : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Jean-Jacques MAXANT, Laurent TROGRIC

**Absents** : Denis MACHADO, Sébastien POINT, Carole SALEUR

**Secrétaire** : Monsieur Laurent TROGRIC

1 - Prestations de transports récurrents, occasionnels et spécialisés – Constitution d'un groupement de commandes

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Lancé pour la première fois en 2018, l'actuel groupement de commandes concernant des prestations de transport arrive à échéance. Il est proposé de constituer un groupement de commandes pour les besoins des six pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Faulx, Frouard, Liverdun, Marbache, Pompey et Saizerais. La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des bons de commandes pour ce qui le concerne. Le début d'exécution du marché est fixé au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Il est demandé d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. M. Dominique GRANDIEU est désigné membre titulaire représentant de la Communauté de Communes au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et Monsieur Laurent TROGRIC est désigné suppléant.

2 - Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz et prestations associées – autorisation de signer l'accord-cadre

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Lancé pour la première fois en 2017, le groupement de commandes portant sur la fourniture de gaz est en cours de renouvellement. Ce groupement de commandes concerne les pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Malleloy, Marbache, Millery, Pompey, Saizerais. Le Bassin de Pompey, coordonnateur du groupement, effectue les missions de préparation, passation et notification des contrats. Chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution des marchés relevant de sa compétence ainsi que son financement. La forme du marché choisie est un accord-cadre multi-attributaires conclu pour une période de 24 mois reconductible une fois 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Les candidats retenus seront ensuite remis en concurrence dans le cadre d'un premier marché subséquent dont l'exécution débutera au 1<sup>er</sup> juillet 2022. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 avril 2022, a décidé d'attribuer l'accord-cadre aux sociétés DIRECT ENERGIES, EDF et ENGIE. Il est demandé d'autoriser la signature de l'accord-cadre portant sur la fourniture de gaz.

3 - Attribution de primes en faveur de l'achat d'un vélo

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

**Rapporteur : M. DETHOU**

Lors de sa séance du 23 juillet 2020, le Conseil Communautaire a validé la mise en place, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 décembre 2021, du dispositif « Prime Vélo » d'aide à l'achat de vélo et d'équipements permettant de favoriser son usage. La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé d'expérimenter ce dispositif sur deux ans et d'affecter un budget de 20 000€ par an. Elle bénéficie d'une subvention de 10 000 € accordée par le Parc Naturel Régional dans le cadre du Fonds commun d'Initiatives pour la Transition Energétique mis en place avec les Communautés de Communes partenaires du TEPCV. 21 dossiers éligibles au dispositif « prime pour l'achat d'un vélo » sont soumis pour attribution des aides correspondantes, représentant un montant global de 4 673,70 €.

Monsieur MACHADO rejoint la séance.

4 - Aménagement du site communautaire Eiffel Pointe sud – attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

## Rapporteur : M. DOSE

Par délibération en date du 8 avril 2021, le Conseil de Communauté a souhaité le lancement de la consultation pour la passation d'un Marché Global de Performance pour la réalisation d'un nouvel équipement aquatique (NEA) sur la Pointe sud du Site Eiffel. Afin de garantir les délais de livraison, la qualité et la cohérence du futur quartier Eiffel sud, il est nécessaire d'engager dès à présent l'accompagnement et l'étude des modalités opérationnelles de mise en œuvre pour raccorder la rue des 4 éléments actuelle à la future parcelle d'implantation du NEA. Aussi, à partir du schéma d'aménagement du cabinet d'étude HDZ de 2016, le recrutement d'un maître d'œuvre doit permettre au Bassin de passer des phases pré-opérationnelles à l'opérationnel dans la construction du nouveau quartier. La CAO, réunie le 7 avril 2022, a attribué le marché au groupement : Lieux F.AU.VES – Lieux pour Faire une Architecture et un Urbanisme Vivant, Ethique et Soutenable/EODD Ingénieurs Conseils/Lollier ingénierie pour un montant de 687 530 ,18 €HT.

Madame SALEUR rejoint la séance.

### 5 - Attribution des primes en faveur de l'habitat privé

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

## Rapporteur : M. DOSE

En 2014, la Communauté de Communes a poursuivi l'aide à l'amélioration de l'habitat privé du Bassin de Pompey autour d'un programme défini initialement pour trois années puis prolongé à plusieurs reprises jusqu'au démarrage d'un nouveau dispositif d'aides. Ce programme dénommé « Cœur Habitat » a d'ores et déjà permis d'engager la rénovation de plus de 490 logements depuis 2014 et se poursuit au travers de trois axes majeurs. Au travers de ce dispositif, peuvent également prétendre aux aides les travaux de ravalement de façades selon les périmètres définis dans le règlement et les travaux d'amélioration énergétique pouvant être réalisés par les propriétaires. 3 dossiers éligibles au dispositif « Cœur Habitat » sont soumis pour attribution des aides.

### 6 - Avenant n°1 au marché de Fourniture, pose et maintenance de conteneurs enterrés et de contrôle d'accès associé

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

## Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a lancé en 2018 un marché pour l'acquisition et l'installation de conteneurs enterrés. Le prestataire retenu, la société Astech, nous a interpellé en février pour nous faire part de hausses conséquentes des coûts nécessitant un avenant. La pandémie mondiale liée au Covid-19 et la guerre que mène la Russie contre l'Ukraine ont généré une répercussion sur le prix de l'acier qui a augmenté de manière exponentielle, en lien avec d'importantes ruptures d'approvisionnement et une situation de pénurie. Ainsi, les prix liés à l'acier ont plus que triplé entre fin 2020 et fin février 2022. De ce fait, le titulaire souhaite percevoir des indemnités supplémentaires pour les

commandes à venir. A noter qu'un projet intercommunal incluant la pose de conteneurs est déjà engagé. De plus, le marché public devait se terminer le 21 juin 2022. Or, en l'état de la conjoncture économique actuelle, il n'est pas opportun de relancer une consultation en cette période notamment au regard des problèmes d'approvisionnement et de la hausse du coût des matières premières. Ainsi, la durée du marché est prolongée de 10 mois à compter du 21 juin 2022, permettant en outre d'inclure la réalisation d'un autre projet si besoin. Au regard de ces différents points, il est proposé d'entériner ces modifications contractuelles par un avenant n°1.

**7 - Aménagement de l'avenue de la Libération à Frouard (tranche 4) – Autorisation de signer**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

**Rapporteur : M. MAXANT**

Dans le cadre de la tranche 4 des travaux à réaliser avenue de la Libération à Frouard, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey va procéder à l'aménagement de la voirie incluant la gestion intégrée des eaux pluviales et la remise à neuf de l'éclairage public. Dans ce cadre, un marché à procédure adaptée comprenant deux lots a été lancé : Lot 1 : Aménagement de la voirie et Lot 2 : Eclairage public. A l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 avril 2022, a émis un avis favorable à l'attribution du marché dans les conditions suivantes :

- Lot 1 : offre variante de la société EIFFAGE ROUTE, pour un montant de 395 708,90 € HT ;
- Lot 2 : offre de la société SDEL LUMIERE, pour un montant de 24 495,00 € HT.

Il est proposé d'attribuer les lots selon l'avis de la commission d'appel d'offres et d'autoriser le Président à signer les marchés en question avec les attributaires visés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC